

En tant que membre de l'Église, comment faire pour aider financièrement ma paroisse?

Premièrement je paie ma dîme (la capitation)

Le montant suggéré pour la capitation (la dîme) est de 75\$ par catholique âgé de 18 ans et plus ayant un revenu et demeurant sur le territoire de la paroisse.

La capitation sert à payer le salaire du prêtre, le salaire du personnel au secrétariat qui répond aux demandes des fidèles. Elle sert aussi à payer une partie de la formation des bénévoles en pastorale.

Je peux aussi aider en faisant un don pour la pastorale

25\$ est suggéré pour aider à développer la pastorale dans notre milieu.

La pastorale c'est différents services: La liturgie : revue, prions, feuillets de participation, etc. L'éducation de la foi des jeunes et des moins jeunes : livres, locaux, formateurs. Les sacrements : documents, jus, biscuits, etc. Les activités de fraternité : jus, vin, croissants des 5^e dimanche etc. La présence au monde : l'Hebdo Paroisses, le Bulletin paroissial, etc.

Je peux aussi aider, dans la mesure de mes moyens, en faisant un don autre pour la vie de ma communauté.

Il y a toutes sortes de choses qui se passent dans une paroisse et qui demandent des sous. Que ce soit l'entraide locale, provinciale, nationale ou internationale, nous disons « présent », dans la mesure de nos moyens.

Je peux aussi aider en faisant un don pour l'entretien de l'église de ma paroisse.

L'église est grande et haute, le coût du chauffage est élevé. C'est aussi l'électricité, les assurances, les travaux d'entretien régulier, etc.

BULLETIN PAROISSIAL

Un montant de 20\$ est demandé pour recevoir le bulletin paroissial par la poste.

CIMETIERE

Toute personne qui désire faire un don de charité pour aider l'entretien général de notre cimetière peut le faire à l'aide de cet envoi.

Je peux aussi aider en faisant un legs testamentaire.

Pourquoi ne pas considérer sa communauté comme sa famille et l'inscrire aussi dans son testament comme l'un des légataires? Car, si la foi est importante pour soi-même, pourquoi ne pas permettre à la paroisse de poursuivre son œuvre auprès de ses enfants et ses petits-enfants?

Par quel moyen faire ces dons?

Par chèque

Vous pouvez faire parvenir un ou plusieurs chèques (postdatés) et compléter le coupon réponse au verso.

Faire votre chèque à :
Seigneuries du Lac

Par virement entre personnes

Disponible seulement pour les membres des Caisses Desjardins vous devez être inscrit à ACCES-D.

Voici nos coordonnées pour utiliser « virement entre personnes »:

Transit : **90042**

Institution : **815**

No de compte : **6566152**

Pour bien identifier votre don, nous aviser au 450.741.7446 ou

seigneuriesdulac@hotmail.com

Par don mensuel pré-autorisé

Remplir cette autorisation et nous la faire parvenir accompagnée d'un chèque portant la mention « NUL ».

J'autorise Les Seigneuries du Lac à retirer un montant de _____\$ le 20^e jour de chaque mois. Je peux modifier le montant ou annuler ma contribution en tout temps.

Signature : _____

Date : _____

COUPON RÉPONSE

« Nom de monsieur »

« Nom de madame »

«Numéro civique», «Rue»

«Ville»

Paroisse

	Monsieur	Madame
Je paie ma dîme 75\$ ou	_____ \$	_____ \$
Don pastorale 25\$ ou	_____ \$	_____ \$
Don bâtisses 25\$ ou	_____ \$	_____ \$
Autre don	_____ \$	_____ \$
Don cimetièrre	_____ \$	_____ \$
Bulletin abonnement		_____ \$
Total :	_____ \$	_____ \$

Faire parvenir votre enveloppe à:

**Les Seigneuries du Lac
1138, Route 133
Sabrevois QC J0J 2G0**

450.741.7446

seigneuriedulac@hotmail.com

www.seigneuriedulac.org

**Prenez quelques minutes pour
nous faire parvenir votre don:**

un chèque par la poste

un virement bancaire

**le déposer à la
quête du dimanche**

**MERCI À L'AVANCE
POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ
ET VOTRE IMPLICATION**

**FINANCEMENT
2023**

**Une communauté vivante,
ce n'est pas seulement
une bâtisse église et
les célébrations dominicales,
c'est aussi la pastorale,
les sacrements, l'éducation de la
foi, le personnel travaillant au
bureau des Seigneuries du Lac,
les locaux de l'unité pastorale,
les services, le cimetière,
le chauffage, les bénévoles,
le bulletin paroissial, etc.**

*Les temps changent... notre
présence à l'église est moins
régulière mais les dépenses ne
sont pas moindres.....*

**Peu importe
les types de pratiques religieuses
que nous avons,
lorsque nous disons
être catholique, c'est aussi être
solidaire avec les autres
et avoir à cœur la responsabilité
et le devoir
de contribuer financièrement
à la vie de notre paroisse
en payant sa capitation
(sa dîme).**